

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 08 avril 2024

CM en exercice 34
CM Présents 24
CM Votants 32

Date de convocation du conseil municipal : 02 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de VALSERHONE, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Lancrans, sous la présidence de Régis PETIT, Maire.

Présents : PETIT Régis - PERREARD Patrick – DUCRET Françoise – DUCROZET Annick - ZAMMIT Gilles - VIBERT Benjamin - RONZON Serge – BELLAMMOU Mourad – CAVAZZA Andy – CHAABI Wafa – Anne-Marie MARTEL-RAMEL – MAYET Christophe – LAURENT-SEGUI Sandra - DUPIN Odette - DATTERO Katia – BRUN Catherine – POUGHEON André - KOSANOVIC Sacha - LANCON Régine - PERRIN-CAILLE Hervé - GENNARO Anthony – RIGUTTO Christiane - KONJEVIC Sead - GAY Jean-Yves

Absents représentés : DE OLIVEIRA Isabelle par PETIT Régis
BULUT Sebahat par CHAABI Wafa
FILLION Jean-Pierre par ZAMMIT Gilles
GONNET Marie-Françoise par DUCROZET Annick
MULTARI Jean-François par PERREARD Patrick
TOISEAUX Eric par KOSANOVIC Sacha
VACCANI Thierry par BELLAMMOU Mourad
BERGERET Marielle par KONJEVIC Sead

Absents : BOILEAU Florentin – DEGIRMENCI Mehmet

Secrétaire de séance : KONJEVIC Sead

Accusé de réception en préfecture
001-200083863-20240411-DEL-24-054-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

Madame Annick DUCROZET rappelle que le dynamisme de la vie associative étant l'une des richesses de la vie locale, et dans la mesure où son réseau contribue notamment au développement éducatif, culturel, social et sportif des habitants, il convient de les accompagner dans leurs actions.

Des demandes motivées ont été déposées par des associations pour des projets spécifiques contribuant à l'animation de la Ville.

L'association Rocking Club Bellegarde organise une compétition de rock et danse le 27 avril 2024. À ce titre, cette association sollicite une aide exceptionnelle de 1 500 euros.

L'association Bellegarde Badminton Club organise un événement sportif de niveau international et qui attire beaucoup de monde. À ce titre, l'association sollicite une aide exceptionnelle de 2 000 euros.

L'association EVB Basket organise le tournoi international cadets. À ce titre, l'association sollicite une aide exceptionnelle de 4 000 euros.

L'association EVB Gym a organisé le championnat interdépartemental GAM et GAF le 9 mars 2024. À ce titre, l'association sollicite une aide exceptionnelle de 1 200 euros.

L'association Zikollectif participe à l'organisation du Festival Cri de la Goutte. Au vue du rayonnement et de la réussite de celui-ci, la Ville soutient cet événement à hauteur de 3 000 euros.

L'association Créa Danse a rencontré des changements organisationnels importants, elle sollicite une aide exceptionnelle de 10 000 euros.

Le Sou des écoles de Vouvray fait la demande d'une aide au financement d'une sortie scolaire au Futuroscope pour les élèves de CM2.

Après étude des dossiers par la Commission Sport Vie associative réunie le 16 novembre 2023 et la Commission Culture Événementiel du 15 novembre 2023, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle aux associations suivantes :

Associations	Evènement	BP 2024
Association Rocking club	Compétition de rock – (27 avril 2024)	1 500,00 euros
EVB Basket	Tournoi international cadets (juillet 2024)	4 000,00 euros
Badminton	Tournoi de badminton niveau international (27 et 28 avril 2024)	2000,00 euros
EVB Gym	Championnat régional GAF	1 200,00 euros
Zikollectif	Cri de la Goutte	3 000,00 euros
Créa'Danse	Aide exceptionnelle	10 000,00 euros
Sou des Ecoles de Vouvray-Ochiaz	Aide exceptionnelle sortie scolaire Futuroscope	500 euros

Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)	Aide exceptionnelle	30 000,00 euros
TOTAL SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES		52 200,00 euros

Le Conseil municipal,

Sur proposition de son président de séance,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2311-7,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu l'avis favorable de la Commission Sports / Vie associative, réunie en date du 16 novembre 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Culture / Evénementiel, réunie en date 15 novembre 2023,

Considérant que les associations susmentionnées contribuent par leur action au lien social et à l'animation de la Ville,

DECIDE

- D'inscrire au Budget prévisionnel 2024, une somme de 52 200 euros pour subventionner les associations, au chapitre 65, nature 6574.
- D'approuver la proposition de versement des subventions exceptionnelles aux associations énumérées.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire,

Régis KETIF



Publiée par voie électronique le 10 avril 2024